

LA

Semaine Religieuse

DE MONTREAL

Sommaire

I Annonces à faire en chaire. — II Ordo des fidèles. — III Solennités de titulaires. — IV Correspondance romaine. — V Nominations ecclésiastiques. — VI Avis au clergé. — VII Au clergé de Montréal: Communication officielle. — VIII L'Œuvre des tabernacles, bénédiction apostolique. — IX Correspondance des Etats-Unis. — X Société d'une messe. — XI Aux prières.

ANNONCES A FAIRE EN CHAIRE

Dimanche, le 29 mai

Solennité de la Fête-Dieu, procession et salut du S.-Sacrement chaque jour de l'octave de la fête, mois de juin (1) et premier vendredi du mois.

Note. — Les fidèles ne sont pas obligés d'assister à la messe le jour de la Fête-Dieu, mais on doit les exhorter à le faire.

ORDO DES FIDELES

Dimanche le 29 mai

Fête de la SAINTE-TRINITÉ, double de 2e cl. privil. ; on reprend le chant de l'Asperges ; mém. de Ste Marie-Madeleine et du 1er dim. après la Pent. ; préf. de la Trinité ; dernier Ev. du dim. — Aux Iles vêpres, mém. 1o de Notre-Dame Auxiliatrice (du 24 mai), 2o du dim., 3o de Ste Marie-Madeleine, 4o de S. Félix.

SOLENNITÉS DE TITULAIRES

Dimanche, le 5 juin

DIOCÈSE DE VALLEYFIELD. — Solennité du titulaire de Saint-Sacrement (Cowick).

On ne peut faire aucune autre solennité en ce jour.

J. S.

1) Les indulgences suivantes ont été accordées aux exercices en l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus : 1o 7 ans chaque jour, pour ceux qui, en particulier ou en public, font quelques exercices de piété (prières ou actes de vertu) en l'honneur du Sacré-Cœur ; — 2o indulgence plénière, au jour de leur choix en ce mois ou l'un des huit jours suivants, moyennant la confession, communion, visite d'une église et prière aux intentions du Souverain-Pontife, pour ceux qui auront été fidèles tout le mois à ce pieux exercice, ou qui auront assisté au moins dix fois à l'exercice fait en public.